



Saint-Quentin

SUR-LE-HOMME

Une commune à votre écoute...



Saint-Quentinaise, Saint-Quentinois,

L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves dans ces circonstances particulières liées à l'épidémie du Covid 19. Je retiens d'abord la solidarité sous toutes ses formes. Elle nous a permis de mettre en avant l'entraide. La bienveillance entre les voisins, le professionnalisme des agents municipaux, la disponibilité des enseignants ont été précieux. Merci pour chaque geste, chaque attention, merci à vous. Patience, compréhension et vigilance nous permettent d'avancer dans cette période inédite. Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toutes votre motivation et l'envie de proposer de belles animations. Souhaitons que l'entraide déployée, le regain d'intérêt pour les circuits courts et les produits locaux perdurent au-delà de cette crise.

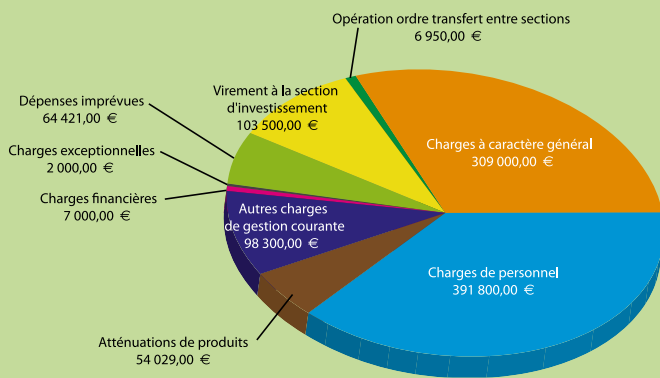
Cette année a également été le moment du renouvellement de l'équipe municipale. Je tiens à saluer le travail important des élus sortants, leur précieuse collaboration avec la nouvelle équipe municipale au cœur de la crise. Je remercie les membres de l'ancien et du nouveau conseil municipal : leur motivation au service de la commune dans la distribution des masques, leurs attentions envers les plus fragiles ont été précieuses.

Bonne lecture de votre bulletin municipal. Prenez soin de vous et des autres.

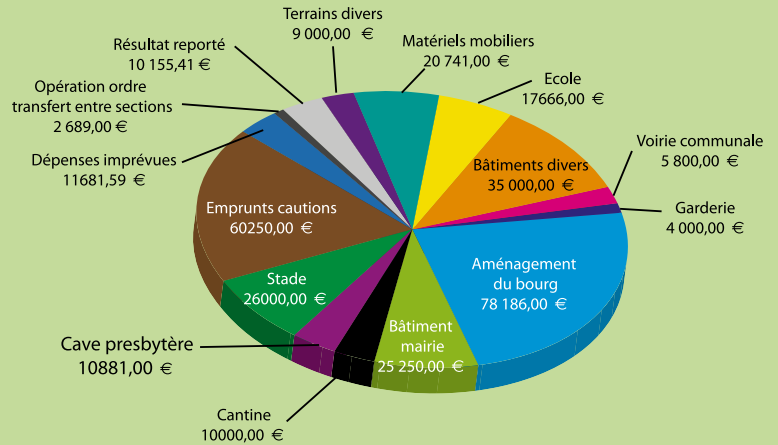
Je vous souhaite une très belle année 2021 ; pleine de bonheur, santé, sérénité pour chacune et chacun.

Stéphane GRALL - Maire

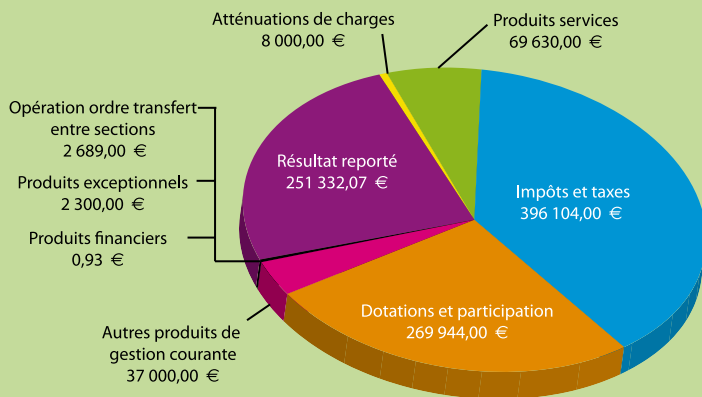
Dépenses de fonctionnement



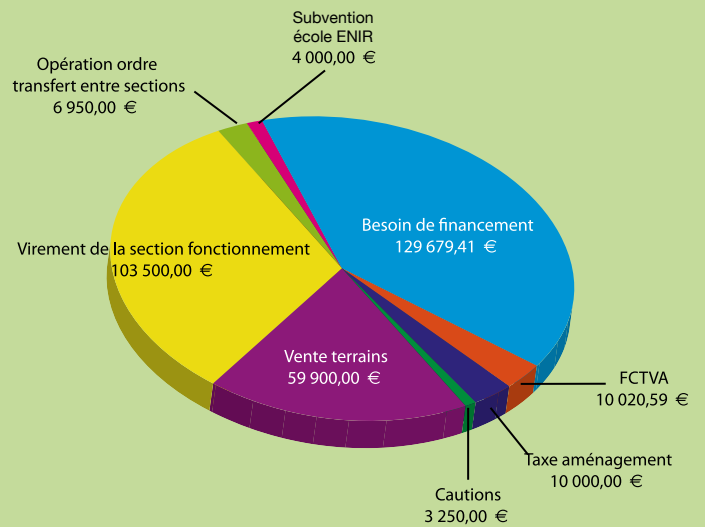
Dépenses d'investissement



Recettes de fonctionnement



Recettes d'investissement



Aménagement paysager aux abords de l'église :

Comme vous l'avez constaté, un nouvel aménagement a été réalisé par l'entreprsie Martinel. Pour les employés communaux, l'entretien, le désherbage et l'arrosage étaient très compliqués en raison de la pente. L'ancienne municipalité avait décidé de réaliser un massif rocheux, gravillonné et coloré de plantes. Le choix d'un aménagement plus minéral facilite l'entretien de ce nouvel espace. La commune est soucieuse du respect de l'environnement et agit en conformité avec la réglementation « zéro phyto ». C'est dans ce sens que nous évoluons pour l'entretien des espaces verts (Coût de l'opération 23 000 €).





● Opération argent de poche

Depuis juillet 2014, la commune a mis en place l'opération « Argent de poche » pour les jeunes âgés de 16 à 18 ans. Les jeunes effectuent 3 heures maximum par jour au prix de 5 euros de l'heure.

Huit jeunes ont participé à l'opération argent de poche cette année. Dans la réalisation des tâches proposées, ils se sont tous bien investis et ont fait du bon travail.

● Tri sélectif

Le dépôt de déchets recyclables et/ou dangereux et/ou volumineux aux pieds des conteneurs est interdit par la loi et peut être puni par celle-ci comme l'atteste la délibération prise par le conseil municipal en date du 8 juillet 2020.

Le dépôt des gros cartons et objets divers doit se faire en déchetterie (voir les horaires ci-dessous). Les conteneurs destinés aux ordures ménagères ne doivent recevoir que des ordures ménagères. Si le tambour est coincé, ou si le conteneur est plein, vous pouvez utiliser les autres points de collecte situés à la Chainerie, à Cromel, à l'aire de jeux ou à la salle de Tombelaine.

Les emballages, verres, canettes, cartonnets... se trient aussi dans les conteneurs. Par ailleurs, l'Association des Parents d'Elèves a installé « Place Leguema » une benne dans laquelle vous pouvez venir déposer vos papiers et journaux. Le tri concerne tout le monde et nul ne doit nuire en déposant ses déchets sauvagement.



● Sauvegarde de la maison médicale

Sur cinq médecins généralistes en activité en 2020, il n'en restera que deux courant 2021. Cette situation préoccupe la population et les élus.

De ce fait et dans le but de sauvegarder l'accueil médical sur DUCEY, des échanges se sont développés entre les médecins, le maire de Ducey-Les-Chéris, les conseillers départementaux du canton de Pontorson et les maires des communes avoisinantes, chacun dans leurs compétences, pour trouver une solution qui répondent aux enjeux de santé des habitants du secteur de Ducey-Les-Chéris.

La solution proposée a été dans un premier temps la création d'une nouvelle association (loi 1901) dénommée « Médi-Sélune » qui aura pour finalité de sauvegarder l'accueil médical sur Ducey et le fonctionnement du cabinet. Elle n'a pas vocation à durer dans le temps, mais à permettre une transition pratique et financière maîtrisée pour, dans un second temps, s'orienter vers un pôle santé PSLA qui serait articulé avec le PSLA existant de Saint-James.

Le Conseil Municipal s'est prononcé pour la création et son adhésion à cette association, la commune versera une subvention.

● Lotissement

Un nouveau lotissement communal est en train de sortir de terre dans le prolongement de la première partie du lotissement Le Chant de la Pierre, le long de la route départementale « Rue Montgomery ».

Celui-ci sera viabilisé au cours du premier semestre 2021, il comprendra 3 tranches sur un terrain d'une superficie de 29502 m². Sur la première tranche, neuf parcelles de 553 à 929 m² seront bientôt mises en vente.

De plus, nous allons aussi sécuriser l'entrée du lotissement sur la D78 par un plateau ralentisseur et en limitant la vitesse à 30 km/heure.

● Audit énergétique



La loi de transition énergétique permet d'impulser des actions de rénovation énergétique.

C'est pourquoi la municipalité a décidé de se lancer dans une étude énergétique sur des bâtiments communaux (restaurant scolaire, groupe scolaire René Hardy et quatre logements communaux).

Se lancer dans une étude énergétique permet d'approfondir la connaissance des bâtiments, de leurs possibilités d'évolution, des coûts d'investissement nécessaires et des économies possibles.

Il constitue une étape essentielle dans l'objectif de réduction de la consommation énergétique de notre patrimoine immobilier avant travaux. Pour nous accompagner dans notre démarche, nous avons retenu le Bureau d'étude IDEE.

Par ailleurs, dans le cadre de la fourniture d'électricité la municipalité se lance dans le « 100 % énergie renouvelable. »

● Déchetterie

Une carte d'accès nominative pour les deux déchetteries est à retirer à la mairie.

Déchetterie de SAINT-OVIN		
HIVER novembre à mars		
Lundi :	9 h 00	12 h 30
Mardi :	9 h 00	12 h 30
Mercredi :	9 h 00	12 h 30
Vendredi :	9 h 00	12 h 30
Samedi :	9 h 00	12 h 30
ÉTÉ avril à octobre		
Lundi :	8 h 30	12 h 30
Mardi :	8 h 30	12 h 30
Mercredi :	8 h 30	12 h 30
Vendredi :	8 h 30	12 h 30
Samedi :	8 h 30	12 h 30
	14 h 00	17 h 30

Déchetterie de DUCEY		
HIVER novembre à mars		
Lundi :	14 h 00	17 h 00
Mardi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	17 h 00
Jeudi :	14 h 00	17 h 00
Samedi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	17 h 00
ÉTÉ avril à octobre		
Lundi :	14 h 00	18 h 00
Mardi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	18 h 00
Jeudi :	14 h 00	18 h 00
Samedi :	9 h 00	12 h 00
	14 h 00	18 h 00

Ouvert tous les jours pour les artisans

● Le PLUi

Le PLUi (Plan Local d'Urbanisme Inter-communal) est entré en application depuis le 25 juillet 2020. Les règles de construction et d'occupation du droit du sol sont celles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 43 communes du territoire d'Avranches – Mont Saint-Michel.

Définition :

Le PLUi est un document d'urbanisme, qui à l'échelle du territoire Avranches - Mont Saint Michel, établit le projet global d'urbanisme et d'aménagement en se substituant aux documents qui étaient en vigueur dans chaque commune.

Il fixe en conséquence les règles générales d'utilisation : Zonage des sols.

Le plan de zonage définit les différentes zones de la commune.

Des modifications ont été apportées par rapport au document d'urbanisme communal.

Seules restent 4 zones :

Zone 1 AU : aménageable en respectant les principes du règlement : voirie, paysage, densité ...

Ce sont les zones où on peut construire des logements, essentiellement les lotissements situés autour du bourg.

Zone 2 AU : même principe que 1 AU mais les terrains ne sont pas disponibles à la construction tout pendant qu'il reste de l'espace en 1 AU.

Il faudra une révision du PLUi.

Zone A (agricole) : les constructions et installations liées à l'exploitation ou l'activité agricole sont autorisées dans le respect de règles spécifiques.

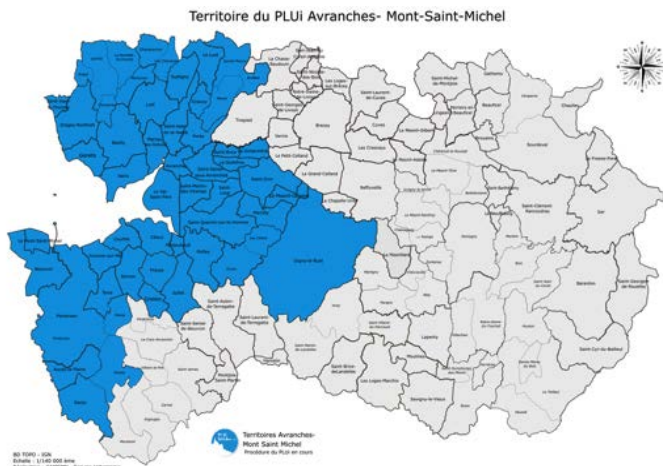
Il ne peut pas y avoir de nouvelles constructions hors agriculture. Les habitations existantes peuvent construire des extensions et des annexes mesurées liées à l'habitation.

- Zone N (naturelle) : Ce sont les zones inondables, les réservoirs de biodiversité, les espaces natura 2000 ...

Des changements de destination ont aussi été identifiés (ex : grange pouvant être réhabilitée en habitation). Ce changement ne doit pas compromettre l'activité agricole ou la qualité paysagère.

Le règlement :

Il interprète le plan de zonage, il définit précisément les conditions de construction et d'aménagement dans chaque zone de la commune.



● Nouvelles possibilités de paiement

La commune s'est affiliée au centre de remboursement des chèques emploi service universel (C.R.C.E.S.U.). Le chèque emploi service est un moyen de paiement pouvant être utilisé par les particuliers pour le règlement du service de garderies périscolaires.

Les usagers pourront aussi utiliser l'application PayFip (anciennement TIPI), service qui permet d'effectuer le règlement des factures de cantine et garderie à partir du site de la collectivité ou directement à partir de la page de paiement de la DGFIP.

Accédez au service de paiement en ligne

- 1 Cliquez sur le bouton « **Se connecter** » au centre de l'écran puis double-cliquez sur l'icône « **Payer mes factures locales** ».



- 2 Vous accédez au site tipi.budget.gouv.fr. Cliquez sur le bouton « **ACCÉDER AU PaiEMENT** ».



Le Quartier Gourmand



Le Quartier Gourmand a été repris le 1^{er} janvier 2020 par Monsieur Mickael Picard.

Un nouvel aménagement a été réalisé comprenant deux salles de restauration et une terrasse extérieure.

Mickael travaille en circuit court avec des produits frais (locaux) pour une cuisine traditionnelle qui propose galettes, crêpes, burgers, salades ou une formule du jour.

Depuis le mois de mars, la vente à emporter est proposée du lundi au vendredi de 11 h 30 à 14 h.

Accueil du public au restaurant :

Du mardi au samedi midi de : 12 h à 14 h

Le vendredi et le samedi soir de : 19 h à 22 h

10 zone de Cromel
50220 St Quentin sur le Homme
Tél. 02 33 68 87 44

La ferme du Chêne

Monsieur Romain Jammes a créé son activité le 20 janvier 2020. Il travaille principalement des légumes avec des variétés reproductibles et diversifiées par les formes et les couleurs.

Des serres recouvrant une surface de 850 m² ont été installées sur une prairie naturelle d'où l'avantage de cultiver directement bio. Il laboure sa terre avec un motoculteur et manuellement en utilisant uniquement comme traitement du savon noir.

Les ventes de légumes ont lieu à partir de juin / juillet le mardi soir de 16h à 19h directement à la ferme.

Il fournit deux épiceries : Au fil des saisons à Ducey et l'Arbre aux saveurs à Avranches.

1 route de la Croix Margat
50220 – St Quentin sur le Homme
Tél. : 06 15 39 58 87
Un site en ligne est en réflexion pour la vente des légumes



A vos paniers

Depuis plusieurs années pour certains, et plus récemment pour d'autres, des producteurs sont à l'œuvre à côté de chez vous pour colorer, et rendre vos assiettes plus gourmandes.

Alors, à vos paniers !

Pour consommer local, vous trouverez chez Madame Valérie Bazire (Ferme de la Lande) toutes sortes de produits déclinés du canard : magrets, terrine et autre foies gras, qu'elle et son équipe proposent à la vente dans sa boutique « 5, Route de la Fosse » ;

Pour apporter à vos recettes couleurs et fraîcheur, Monsieur Romain Jammes produit toutes sortes de légumes Bio dans ses serres à deux kilomètres du bourg ; tous les mardis de 16h à 19h, vous pouvez vous rendre à son camion, ou sa tonnelle (selon le temps) « 1 Route de la Croix Margat » et faire remplir vos sacs et cabas de poireaux, carottes, salades, aubergines et autres poivrons (durant la période hivernale, Monsieur Jammes prépare activement la prochaine saison et les ventes sont donc

interrompues).

Et pourquoi ne pas rajouter un peu de miel à tout cela ?

Si en lisant ceci l'appétit vous est venu, passez chez Monsieur Nicolas Wiart, producteur de miel « 12 bis, Route de la Retournerie », il vous donnera de précieux conseils pour accommoder vos petits plats !

Consommer local est possible sur notre commune. Pensez à nos producteurs !



PANNE D'IDÉES :

Voici quelques suggestions

Recettes proposées par Mickaël, cuisinier à l'école et par Monsieur Pignot, chef au restaurant Le Gué du Holme.

Magret de canard aux pommes et pommeau

Pour 4 personnes

Ingrédients :

- 2 Magrets de Canard de 350 gr environ
- 3 cl de Pommeau
- 100 gr de Miel
- 100 gr Beurre
- 30 gr de Fond veau
- Calvados
- 4 Pommes Normandes

Réalisation :

Réaliser des croisillons sur la partie grasse des magrets.

Cuire côté chair pendant 5 minutes puis 8 min côté grasse.

Les réserver au chaud dans le four chauffé à 150°C.

Dégraissier la poêle.

Mettre le miel, ajouter le pommeau et laisser réduire de moitié.

Ensuite incorporer le fond de veau et cuire pendant 15 min.

Dans une autre poêle, rissoler les pommes avec le beurre et le sucre puis flamber au calvados.

Découper les magrets en aiguillettes, puis servir avec les pommes et la sauce au pommeau.

Mille-feuille au pain d'épices et copeaux de foie gras de canard

Pain d'épices :

- 125g de miel de fleurs
- 125g de farine
- 50g de sucre poudre
- Mélange 4 épices
- 1 œuf
- 5 cl de lait
- 1 Cuillère à soupe de levure chimique
- 1 Cuillère à soupe d'extrait de vanille
- 60g de sucre glace

300 gr de foie gras de canard

La veille :

Dans un saladier mettre les ingrédients pour le pain d'épices. Mélanger avec un fouet jusqu'à obtention d'une pâte homogène. Beurrer votre moule à cake. Mettre votre mélange dans le moule et cuire 1 heure au four 160°C. Démouler votre pain d'épices.

Couper le pain d'épices en tranches fines. Les déposer sur une plaque du four et les saupoudrer de sucre glace. Les passer sous le grill jusqu'à caramélisation du sucre. Retourner les tranches et les saupoudrer de sucre sur l'autre face. Les passer de nouveau sous le grill jusqu'à coloration.

Monter les mille-feuilles en alternant les couches de copeaux de foie gras de canard et les tranches de pain d'épices caramélisés. Compter quatre tranches de pain d'épices par mille-feuille.

● Votre nouvelle équipe municipale



Stéphane GRALL
Maire

7, Rue du Logis
Conseiller principal
d'éducation



Rémi HARDY
Adjoint

3, Rue Montgomery
Cadre retraité



Valérie NOUVEL
Adjointe

8, Route des Méréelles
Ingénieur consultant



Christophe TESNIERE
Adjoint

18, Rue du Logis
Gérant négoce



Nicole ROUXELIN
Conseillère municipale

2, Route des Vallées
Commerçante retraitée



Claude HARDY
Conseiller municipal

21, Route de la Fosse
Retraité de l'industrie



Gérard BREHIER
Conseiller municipal

33, Rue de la Croix du Chesnot
Agriculteur



Jocelyne LEROUX
Conseillère municipale

18, Route de la Sélune
Gérante de sociétés



Emmanuelle POUILLAIN
Conseillère municipale

11, Rue de Guyot
Cadre de santé



Valérie BAZIRE
Conseillère municipale

29, Rue Montgomery
Agricultrice



Frankie DUFOUR
Conseiller municipal

11A, Rue de la Croix du
Chesnot
Chef d'établissement



Angélique LORIN
Conseillère municipale

5, Route de la Chainerie
Responsable de magasin



Xavier RACINE
Conseiller municipal

11, Route de la Quintine
Adjoint technique
territorial



Cindy LEBRETON
Conseillère municipale

8A, Route de la Chainerie
Adjoint administratif
hospitalier



Marie-Françoise KURDZIEL
Conseillère municipale

17, Route de Fougerolles
Ancien professeur d'histoire

● Membres au sein des commissions communales

Commission d'Appel d'offres

Président : Stéphane GRALL - Adjoint délégué à la Présidence : Rémi Hardy

Titulaires : Christophe TESNIERE, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX

Suppléants : Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Valérie BAZIRE

Commission chargée des impôts directs

Président : Stéphane GRALL

Titulaires : Rémi HARDY, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX, Marie France BOUILLET, Claude BAILLARD, Yves MARTINEL.

Suppléants : Emmanuelle POUILLAIN, Xavier RACINE, Marie-Françoise KURDZIEL, Patrice BOUDET, Françoise SITEAU, Guillaume PARIS.

Commission des finances – budgets

Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Marie Françoise KURDZIEL

Commission cimetière

Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Claude HARDY, Xavier RACINE

Commission urbanisme - développement économique – agriculture

Stéphane GRALL, Christophe TESNIERE, Rémi HARDY, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Valérie BAZIRE, Frankie DUFOUR, Xavier RACINE

Commission travaux - voirie - réseaux - bâtiments communaux - entretien fleurissement – accessibilité

Stéphane GRALL, Christophe TESNIERE, Rémi HARDY, Nicole ROUXELIN, Claude HARDY, Gérard BREHIER, Xavier RACINE

Commission environnement - développement durable

Stéphane GRALL, Valérie NOUVEL, Gérard BREHIER, Christophe TESNIERE, Frankie DUFOUR, Xavier RACINE

Commission communication

Stéphane GRALL, Frankie DUFOUR, Angélique LORIN, Cindy LEBRETON, Marie-Françoise KURDZIEL

Commission vie communale : personnes âgées - vie associative - loisirs - cérémonie - culture jeunesse

Stéphane GRALL, Nicole ROUXELIN, Jocelyne LEROUX, Emmanuelle POUILLAIN, Frankie DUFOUR, Cindy LEBRETON, Marie Françoise KURDZIEL

Commission vie scolaire - cantine – garderie – personnel scolaire

Stéphane GRALL, Frankie DUFOUR, Emmanuelle POUILLAIN, Angélique LORIN, Cindy LEBRETON

Commission du personnel communal

Stéphane GRALL, Rémi HARDY, Christophe TESNIERE, Valérie BAZIRE, Frankie DUFOUR, Angélique LORIN, Xavier RACINE, Cindy LEBRETON

● Représentants au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Délégué titulaire : Stéphane Grall

Déléguée suppléante : Valérie Nouvel

● Représentants pour siéger au sein des syndicats départementaux

SDEAU 50 : Stéphane GRALL

SDEM50 : Valérie NOUVEL et Gérard BREHIER

SYNDICAT MANCHE NUMERIQUE : Rémi HARDY

● Délégations :

Monsieur Rémi HARDY :

Adjoint responsable des finances (budget, emprunts, gestion financière, appels d'offres, taxes locales...) et du cimetière.

Madame Valérie NOUVEL :

Adjointe responsable de l'environnement et du développement durable.

Monsieur Christophe TESNIERE :

Adjoint responsable de l'entretien et des travaux (bâtiments, communaux, voirie, réseaux, espaces publics), l'entretien du fleurissement, l'organisation des services techniques, l'urbanisme, le développement économique, l'agriculture et l'accessibilité.

Monsieur Frankie DUFOUR :

Conseiller municipal, responsable des affaires scolaires et du personnel scolaire.

● Permanences des élus

M Stéphane GRALL - - Samedi de 11h00 à 12h00

Mardi de 9h00 à 11h00

- Jeudi de 14h00 à 16h00

- Samedi de 9h30 à 10h00

Mme Valérie NOUVEL

- Samedi de 11h00 à 12h00

M Christophe TESNIERE

- Mardi de 9h00 à 10h00

- Samedi de 11h00 à 12h00

M Rémi HARDY :

- Mardi de 9h00 à 10h00

Le Maire et les Adjointes reçoivent également sur rendez-vous.

Secrétariat de mairie :

- Mme JOSSEAUME Viviane

- Mme SITEAU Françoise

Tél : 02 33 60 61 45 - Fax : 02 33 60 66 81

Site internet : www.saint-quentin-sur-le-homme.fr

Heures d'ouverture :

Lundi : 09h00 - 11h30

Mardi : 09h00 - 11h30 - 13h30 - 18h00

Jeudi : 13h30 - 17h00

Samedi : 09h00 - 11h30

● Modalité de recueil des demandes de cartes nationales d'identité

Depuis le 2 mars 2017, les usagers doivent se rapprocher d'une commune équipée d'un dispositif de recueil et non plus de la commune de résidence (Ducey ou Avranches au plus près). Une pré-demande pourra être saisie en ligne sur <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

● Travaux - Sécurité voirie

En cas de travaux agricoles ou autres activités entraînant des dépôts de terre sur la chaussée, chacun doit assurer la sécurité en mettant des panneaux signalisant le danger. La route doit être nettoyée aussitôt ces travaux afin de ne pas engendrer un accident dont vous pourriez être responsable.

● Accès voirie

Toute nouvelle sortie sur les voies communales ou départementales doit faire l'objet d'une autorisation de sortie délivrée par les services compétents (mairie ou DRD).



Vie Scolaire

● Arrivée d'une nouvelle enseignante, Nathalie Chilou



À la suite du départ en retraite de Marie-Christine Chauvin, une nouvelle enseignante est arrivée à l'école René Hardy au 1er septembre 2020. Il s'agit de Nathalie Chilou, âgée de 36 ans et originaire du Sud Manche. Depuis 2015, elle enseignait à l'école de Fleury. Très heureuse d'avoir été nommée à Saint Quentin, Nathalie intègre donc la nouvelle équipe, dirigée par Emilie Hardy. Elle occupe le poste de MS, dans une classe de 17 élèves, entourée d'une « équipe d'enseignants et d'agents de service très accueillante et fort sympathique, avec une classe agréable possédant de grands espaces » confie-t-elle. Nathalie Chilou connaissait Emilie Hardy puisqu'elles ont été formées ensemble à l'IUFM. Elle a également effectué un petit remplacement à l'école de Saint Quentin. Son intégration s'est donc faite naturellement.

Sa volonté est de travailler en collaboration avec l'équipe maternelle dans le but de mettre en place des projets, comme celui de la journée des couleurs. Cette année, dans sa classe, ils travaillent autour des contes traditionnels. « Vivre des projets ensemble, construire le livret d'évaluation en commun me motive » indique Nathalie. Alors, nous lui souhaitons la bienvenue et un bel épanouissement à l'école René Hardy !

● Départ en retraite de Mme Chauvin



Toutes ces années, Marie-Christine les a passées en maternelle. Elle a connu quatre maires, cinq directeurs et directrices. Ce qui la caractérisait, c'est qu'elle aimait les enfants. Totalement reconnue dans son métier, consciencieuse, Madame Chauvin tient à dire que « si on aime tellement nos élèves, on fait ce métier à fond et ça occupe bien les journées ». C'était donc un vrai « personnage » de l'école comme aiment à le rappeler ses collègues.

Une des personnes avec qui elle avait tissé beaucoup de liens, c'est son aide-maternelle, Christine.

L'école de Saint Quentin est une école à laquelle elle était très attachée. Dans cette structure familiale, les rapports avec les parents sont simples et directs. Marie-Christine est très confiante pour que l'école René Hardy perdure.

Très contente d'être en retraite, le contact avec les élèves lui manque peut-être quand même. Mais elle pourra occuper son temps libre sans problème. Depuis toujours, Madame Chauvin adore le tennis. D'ailleurs, elle a même été championne de Normandie quand elle était un peu plus jeune. « Elle avait un très bon coup droit » le rappelle son collègue Monsieur Degive. C'est peut-être pour cela qu'elle a essayé de transmettre sa passion à son fils puisqu'il est devenu moniteur aujourd'hui !

Désormais, les journées de Madame Chauvin sont ponctuées par de la marche, de la lecture et elle a la chance d'être mamie depuis le mois de juin d'un petit garçon se prénommant Raphaël. Nous lui souhaitons une très bonne retraite !

● Classe découverte

Du 4 au 6 mars, les élèves de CE2-CM1-CM2 du groupe scolaire René Hardy de Saint Quentin sur le Homme se sont rendus à Gouville sur mer au centre « les Sables d'Or » pour une classe découverte sur le thème du développement durable. Les élèves ont pu découvrir les différentes sources d'énergie renouvelable, la laisse de mer ainsi que les conséquences provoquées par les déchets jetés dans la mer, travailler sur les engrenages afin de comprendre le fonctionnement des éoliennes et du moulin. Ils ont également pu étudier les différentes dunes et fabriquer de la farine. Les élèves sont

revenus enchantés de leur séjour en ayant acquis de nombreuses connaissances.

La participation financière de l'Association des Parents d'Elèves et de la municipalité ont permis de réaliser ce projet pédagogique.



● Une nouvelle classe à l'école...

Depuis le 1er septembre, une nouvelle classe s'est installée à l'école René Hardy. C'est une classe du DiSFA (dispositif de soutien et de formation de l'Avranchin) qui compte 7 élèves de 8 à 10 ans avec des besoins particuliers. Ce petit groupe évolue dans deux espaces bien définis de l'école mais complémentaires : l'espace éducatif au rez-de-chaussée et la classe à l'étage (ancienne bibliothèque).

Le but de ce dispositif est que les enfants suivent leur scolarité dans un établissement ordinaire, avec des moments de vie collectifs avec les autres enfants de l'école et également avec des inclusions individuelles ou collectives dans les classes « ordinaires ».

Les élèves du DiSFA sont donc encadrés par Claire Leroux (enseignante spécialisée), Martine Lebigot (éducatrice spécialisée), Nathalie Meigné (Assistant éducatif et social) et Sandra Milcent à mi-temps (monitrice éducatrice).



Les projets personnalisés des 7 enfants comprennent trois dimensions : le pédagogique, le thérapeutique et l'éducatif. L'objectif est de permettre aux élèves du DiSFA de développer au maximum leurs compétences sociales et leur capacité d'apprentissage dans le cadre de vie ordinaire. Les enfants déjeunent au restaurant scolaire de l'école et restent sous la responsabilité et la surveillance de l'équipe éducative du DiSFA.

Pour les élèves de l'école René Hardy, c'est un apprentissage de la tolérance, du vivre ensemble, du respect de la différence. Ils apprennent à faire preuve de coopération, de valeur civique et citoyenne.

Un très beau lien s'est fait avec les enfants de l'école, avec beaucoup de bienveillance et dans un bel esprit de solidarité. Il y a une véritable sensibilisation au niveau du handicap. Les élèves de l'école posent beaucoup de questions et découvrent que c'est une classe comme les autres.

Il y a également un lien très fort avec les enseignants de l'école puisque, très vite, une bonne coordination entre l'équipe enseignante, le personnel de service et l'équipe du DiSFA a été établie.

Suite au conseil d'école, les parents ont été informés de la venue de cette nouvelle classe. Puis, lors des réunions de classe, cela a été expliqué. Ainsi, aucune réticence de la part de chacun ne s'est montrée.

Peut-être qu'aujourd'hui il y a une légère



frustration de l'équipe enseignante de ne pouvoir partager autant que ce qu'elle espérait avec les élèves, à cause de la Covid. Mais pourtant, il y a une réelle envie de vouloir faire des projets ensemble.

D'ailleurs, le virus n'empêche pas de réaliser malgré tout des inclusions : un enfant du DiSFA suit l'apprentissage de la lecture en CP et partage les temps d'arts visuels avec les autres élèves. Une inclusion a lieu pendant le sport entre les élèves de la classe de CE1/CE2 et ceux de la classe du DiSFA.

Faire davantage d'inclusions peut être parfois difficile en raison des différences et des besoins de chacun. Cela nécessite une grande adaptation de l'environnement aux besoins des enfants.

Enfants comme adultes, nous ne pouvons que nous réjouir qu'un tel projet ait pu voir le jour sur notre commune et plus précisément dans notre école René Hardy.

● A l'école durant le confinement... et après !

L'année scolaire 2019-2020 aura été forcément marquée par le confinement suite à la propagation du virus. L'école a donc fermé ses portes le vendredi 13 mars 2020. C'est l'école à la maison qui s'est mise en place pendant six semaines. Les enseignants ont assuré chaque semaine la continuité pédagogique. Une nouvelle expérience et certainement, une nouvelle façon d'enseigner « autrement ».

Ne pas perdre le contact, le suivi avec les élèves a été une priorité pour les enseignants de l'école René Hardy.

Les parents, quant à eux, ont su s'adapter et être présents dans l'accompagnement et dans le suivi de leurs enfants durant toute cette période trouble de mars à juin ! La chance a été sans aucun doute que l'ensemble des familles avait accès à Internet et la continuité pédagogique a pu se réaliser dans de bonnes conditions. Madame Emilie Hardy, la directrice, a proposé le prêt de quelques tablettes de l'école pour certaines familles.

Ensuite, suite au déconfinement, la reprise de l'école a eu le mardi 12 mai, selon un protocole sanitaire très strict. Pas plus de 15 élèves en élémentaire et 10 en maternelle. Il était impossible dans les classes de mettre 15 tables en respectant 1 mètre entre chaque table. 102 enfants

sont revenus en classe mais il a fallu partager les effectifs de classe en deux groupes. La priorité aura été de ne pas séparer les fratries pour que les parents puissent s'organiser plus facilement. À la cantine, deux services étaient prévus chaque jour. Cette mise en œuvre n'a pu être possible que grâce aussi à la participation active des employés municipaux. La situation a pu être parfois fatigante mais les enseignants ont avant tout essayé d'être au plus proches des familles et surtout de leurs élèves.

À partir du lundi 22 juin tous les enfants sont revenus en classe avec un protocole très contraignant.

« Le plus compliqué, lors de cette période, a été de gérer tout dans l'urgence. Nous apprenons les nouvelles mesures en même temps que tout le monde à la télévision. Il nous faut attendre ensuite quelques heures voire quelques jours pour recevoir les directives officielles du gouvernement. C'est très compliqué car nous savons que les parents sont en attente de réponse pour s'organiser au mieux. Il nous faut donc faire vite et le mieux possible » explique Mme Hardy. Le plus rassurant a sans doute été la relation



amicale et professionnelle avec les services techniques de la Mairie.

Alors merci à chacun d'entre vous chers enseignants et personnels de service !





● Le Fil Saint Quentinais

Le Fil Saint Quentinais connaît du changement au sein de son bureau :

Jacky François a été élu Président, **Véronique Lecottier**, secrétaire, **Magalie Poirier**, trésorière.

Cette année, l'association propose de nouvelles activités à la salle de Tombelaine :

- L'éveil et l'initiation gym concernent les enfants de 4 à 9 ans. Les cours sont dispensés en deux séances les jeudis par Dimitri Guémas, de 16h45 à 17h30 et de 17h45 à 18h30. Jacky François accompagne les enfants du Groupe scolaire à la Salle.



- La gym séniors est proposée aux adultes de plus de 60 ans. Ces derniers font du renforcement et de la gym douce les mardis de 14h30 à 15h30.



Si vous êtes intéressés, vous avez toujours la possibilité de vous inscrire auprès de Dimitri au 06 60 16 99 01.

Dissolution de l'association familiale et culturelle

Faute de candidats pour remplacer le bureau démissionnaire, l'association a tenu une assemblée générale extraordinaire le jeudi 23 juillet qui a prononcé la dissolution de l'association.

● L'Association des Parents d'Élèves

Composition du bureau :

Présidente : Lucie Monrocc,
Secrétaire : Annabelle Guinebault,
Vice secrétaire : Fanny Lesaint,
Trésorière : Magalie Poirier,
Vice trésorière : Nathalie Battais.

La crise sanitaire, liée au Covid 19, n'a pas permis à l'APE d'organiser ses activités cette année dont le loto. Cependant, dans cette période compliquée, l'APE reste active via la vente par correspondance de bulbes, de chocolats, de saucissons,...

L'association a participé au financement d'une classe découverte qui s'est déroulée en mars à Gouville avec les CE2, CM1 et CM2 du Groupe scolaire. Pendant le séjour, les élèves ont pu visiter un moulin afin de découvrir la fabrication de la farine. Ils ont également participé à une course d'orientation pour répondre à des questions sur l'énergie. Après avoir bien étudié, les écoliers ont pu se divertir lors d'une boom organisée sur le site avec les autres écoles présentes.

● Loisirs, Culture, Patrimoine



Une nouvelle association a vu le jour. L'association Loisirs Culture Patrimoine de Saint Quentin sur le Homme a pour objectif de créer du lien autour d'activités ou d'ateliers de loisirs via la couture, le tricot ainsi que la randonnée et la marche. Celle-ci mettra également en valeur la culture et le patrimoine de la commune par l'organisation d'expositions, de concerts, de visites guidées et de toutes autres manifestations, ou actions contribuant à animer et promouvoir le patrimoine communal.

Composition du bureau :

Présidente : Marie France Bouillet,
Vice-présidente : Véronique Lecottier,
Secrétaire : Emmanuelle Poullain,
Secrétaire adjointe : Marie-Thérèse Hardy,
Trésorière : Jocelyne Fautrel,
Trésorier-adjoint : Claude Baillard.
Membres : Nathalie Grall, Thérèse Roger, Michèle Gautier et Henriette Gazengel.

● Union Sportive de Saint-Quentin

L'association a procédé à l'élection d'un nouveau bureau le mardi 1^{er} septembre 2020.

Président : Cédric LAMY - **Trésorier :** Pascal LEBARBIER - **Secrétaire :** Jimmy TROCHON

LE CALENDRIER DE L'USQ FAIT PEAU NEUVE

Alors qu'elle soufflera ses 50 bougies en 2021, l'Union Sportive a décidé de marquer l'événement en remodelant son traditionnel calendrier, proposé aux habitants de St-Quentin depuis plus de 45 ans, mais aussi à ceux de St-Loup depuis plus de 20 ans.

Ce nouveau format, sous forme de cahier à spirale, agrémenté de quelques photos souvenir comportera non seulement, des informations concernant les deux communes et leurs vies associatives, mais aussi un MEMO très utile pour noter par exemple, le report des rendez-vous manqués de 2020 !!!

Quelle belle aventure pour ce calendrier qui a vu le jour dans les années 70, à l'époque où le « foot » était dans nos campagnes le seul sport collectif accessible à la jeunesse.

Nous profitons de ce message pour

remercier tous ceux qui pendant ce demi-siècle, grâce à leur soutien, ont participé à la vie de l'USQ, sans oublier les artisans et commerçants qui, en ces temps très durs, restent malgré tout solidaires, pour que cette aventure continue.

Nous espérons pouvoir vous le présenter en fin d'année, mais la conjoncture actuelle risque fort de perturber le "timing".



● Calendrier des Fêtes - Année 2021

janvier		
samedi 23	Union sportive	Concours de belote
mars		
dimanche 7	Société de chasse de St Quentin	Collation
avril		
samedi 3	Fil Saint Quentinais	chasse aux œufs
samedi 10	Union sportive	Repas
juin		
mercredi 9	Club du 3ème Age	Concours de belote
samedi 26	Union sportive	Tournoi de football
août		
samedi 21	Comités des fêtes	Soirée estivale
septembre		
dimanche 19	Fil Saint Quentinais	Vide grenier
octobre		
samedi 2	Association des Poneys	Repas
dimanche 10	Cheveux blancs	Repas
samedi 16	Anciens Combattants	Repas
samedi 23	Union sportive	Repas
novembre		
samedi 13	Comité des Fêtes	Soirée Cabaret

● Fourrière Chiens et chats errants

Pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, il est rappelé que les propriétaires ne doivent pas laisser leurs animaux de compagnie en divagation et que des sanctions peuvent être prises

La commune adhère au service de fourrière de l'Association Passerelles vers l'emploi.

L'accueil des chiens et des chats, en état de divagation sur la commune, est situé au refuge au Petit-Celland (Tél 02.33.58.32.34)

Aussi, les aboiements de chien peuvent constituer une nuisance sonore, qu'ils surviennent la nuit comme le jour. Afin de privilégier de bonnes relations de voisinage, soyez vigilants pour faire cesser ce bruit.

● Animaux errants

Les propriétaires de parcelles de terrain agricole doivent veiller au bon état des clôtures afin d'éviter aux animaux de divaguer sur la voie publique qui risquent de causer des accidents.

● Destruction d'essaim de guêpes, frelons (non asiatiques)

La destruction d'un nid de guêpes ou d'un nid de frelons (non asiatiques) n'est plus assurée par le SDIS (Service Départemental d'incendie et de Secours). Vous êtes invités à **vous rapprocher des entreprises privées en consultant les pages jaunes de l'annuaire.**

● Lutte collective contre le frelon asiatique

La commune adhère au dispositif mis en place par le Conseil Départemental et la Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON) pour la lutte contre les nids de frelons asiatiques.

Que faire face à un nid de frelons asiatiques ? Il ne faut pas intervenir soi-même.

- **signaler le nid à la mairie en indiquant vos coordonnées ainsi que la localisation précise du nid.**

● Accès internet

Si vous rencontrez des difficultés pour votre accès internet ou pour savoir s'il vous est possible de souscrire une offre très haut débit, contactez Manche Numérique tél 02 33 77 83 60, ou votre fournisseur d'accès.

● Brûlage des végétaux

Pour éviter tout incendie, soyons prudents.

En période de sécheresse de nombreux feux de végétation ont nécessité d'engager d'importants moyens de secours. Les arrêtés préfectoraux permanents du 8 février 2005 de protection des forêts contre l'incendie et règlementant le brûlage des végétaux restent en vigueur pour la période du 1er avril au 31 octobre de chaque année.

Infos Pratiques

● Bon à savoir

GAZ : Dès que vous effectuez des travaux au dessus des conduites de gaz, (tranchées notamment) vous devez informer GRT GAZ à CAEN au : **02 32 08 26 70**

EAU : Dès que vous constatez une fuite d'eau sur le réseau appelez le : **02 33 48 53 88** (n° du SD eau 50)

ENEDIS : Dépannage électricité Sud Manche 24 h/24h : **09 72 67 50 50**

GENDARMERIE : Le numéro «17» centralise les appels au centre d'opérations et de renseignements à Saint-Lô de jour comme de nuit.

Pour contacter directement la Brigade de Ducey, composez-le : **02 33 89 03 30**

POMPIERS : 18 ou 112

SAMU : Composez le 15

● Le froid arrive, attention au monoxyde de carbone

Les intoxications accidentelles par le monoxyde de carbone (CO) demeurent encore aujourd'hui un véritable problème de santé publique. Les premiers signes d'intoxication sont des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements : il faut alors aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15).



Infos Pratiques



Soyons vigilants ! Nous sommes tous responsables sur la route.

Le trafic routier est très important sur la commune, il y a de plus en plus d'accidents. Chacun doit être respectueux des priorités et adapter sa vitesse en fonction du danger.

Rappel concernant la réglementation des activités bruyantes

Les travaux de bricolage ou de jardinage par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, taille haies, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de :**
8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- **les samedis de :**
9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- **les dimanches et jours fériés de :**
10 h 00 à 12 h 00.

Plan neige

Le Conseil Départemental a établi un plan neige pour notre commune : seront dégagés prioritairement la RD103 partant de Cromel au bourg et la RD 78 de la sortie du bourg à Ducey.

● Laureats du concours de fleurissement de l'année 2020

Classement "maisons"

Mr et Mme ROUSSEL François - 44 Rue des Estuaires	première place
Mr et Mme FAUTREL Claude - 45 Rue Montgomery	deuxième place ex aequo
Mr et Mme GAUTIER Bernard - 4 Rue du Mont St Michel	deuxième place ex aequo
Mr et Mme GUÉRIN Gérard - 20 Rue de la Libération	quatrième place
Mr et Mme BAILLARD Claude - 7 Rte de la Quintine	cinquième place
Mr et Mme BOUTELOUP Jean-Louis - 12 Route des Vallées	sixième place ex aequo
Mr et Mme MURIEL Marcel - 9 Cité Louis Guibert	sixième place ex aequo
Mme HULIN Alice - 4 Route de Beausoleil	huitième place
Mr et Mme VICTOR Philippe - 3 Rue des Estuaires	neuvième place ex aequo
Mme LEMASLE Yvette - 22 Rue de la Libération	neuvième place ex aequo
Mr et Mme FRANCOIS Jacky - 4 Rue de Guyot	Hors concours

Classement "jardins paysagers"

Mr et Mme ANGOT Victor - 16 bis rte de l'Isle Manière	première place
Mr MORAND François - 16 Rue de la Libération	deuxième place
Mr et Mme LEGRAND Jean Christophe - 5 Route de la Quintine	troisième place

Classement "artisans commerçants"

Mr et Mme LURIENNE Michel - 13 Rte de Beausoleil	première place
Mr et Mme JAMES Hervé - 10 Route des vallées	Hors concours

Classement "commerces"

HOTEL IBIS - 47 Rue des Estuaires	deuxième place
PAVILLONS MONTOIS - 55 Rue des Estuaires	troisième place

Classement "fermes"

Mr et Mme VAUPRES Alain - 13 Route de la Retournerie	première place
Mr MOREL Éric - 2 Rte de Beausoleil	deuxième place
Mr et Mme BRÉHIER Gérard - 33 Rue de la Croix du Chesnot	troisième place
Mr et Mme COHIER Claude - 8 Route de la sélune	Hors concours

En raison du contexte sanitaire,
il n'y aura pas de
cérémonie des vœux en 2021.

L'équipe municipale dans son ensemble se joint à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2021 : qu'elle vous apporte santé, bonheur, joies, réussite, énergie et optimisme à vous et à vos proches.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et les remercions d'avoir choisi de s'installer à Saint- Quentin sur le Homme .